

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE ALLIANZ - POLICE FLOTTE N°39864418

VEHICULES ELECTRIQUES

RISQUES	GARANTIES accordées et/ou montant	FRANCHISES par sinistre et par véhicule
RESPONSABILITE CIVILE **Dont Personnes transportées**	Dom.Corporels : illimités Dom. Matériels : 7 622 450 €	NEANT
RECOURS **AVANCE SUR RECOURS**	7 625 € 15 245 €	NEANT
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS	OUI	200€
INCENDIE, EXPLOSION, ATTENTATS, GRELE, TEMPETE	OUI	200€
CATASTROPHES NATURELLES	OUI	Légale
VOL	OUI	500 €
VANDALISME	OUI	500 €
PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE	4 575 €	NEANT

GARANTIE du Conducteur : EXCLUE

UTILISATION DU VEHICULE

Toutes les voies et chemins ou lotissements privés à l'intérieur
du domaine golfique / du site d'exploitation sont inclus dans la couverture de l'assurance.

Les véhicules garantis sont utilisés dans une enceinte ou un lieu privé. Ils n'empruntent jamais de voies ouvertes à la circulation publique, par leurs propres moyens, sauf arrêté municipal et exception faite des voies publiques logeant ou traversant les enceintes.
Le véhicule peut être conduit par un client, par un membre du personnel ou un sous-traitant ou un sous-locataire sous contrat :
1) Pour la conduite des **golfettes**, **il faut être âgé de 16 ans et titulaire du permis BSR ou AM**,
2) Pour les véhicules de **4, 6, 8 places**, **il faut être âgé de 18 ans et titulaire du permis de conduire B**,
3) Pour les véhicules **utilitaires** :

- jusqu'à 4 Kw, il faut être âgé de 16 ans et titulaire du permis BSR ou AM,
- au-dessus de 4 Kw, il faut être âgé de 18 ans et titulaire du permis de conduire B.

Il est strictement interdit d'utiliser le véhicule à plus de 2 personnes pour les 2 places, 4 personnes pour les navettes 4 et navette 2+2, 6 personnes pour les navettes 6, et 8 personnes pour les navettes 8.
Les consignes de sécurité (voir manuel d'utilisation du constructeur) et la règlementation doivent être strictement respectées.